



MAHLE Aftermarket et SERMI

La certification SERMI « Security Related Repair and Maintenance Information » est une institution à laquelle les pays européens adhèrent conformément au règlement délégué (UE) n° 2021/1244.

A l'occasion de son lancement dans certains pays européens, nous souhaitons clarifier et rassurer sur les implications de cette certification pour les réparateurs professionnels qui utilisent les appareils MAHLE et BRAIN BEE lors de la gestion des diagnostics.

1. Qu'est-ce que le SERMI :

La certification « Security Related Repair and Maintenance Information » (d'où l'acronyme) est une institution à laquelle les États européens adhèrent conformément au règlement délégué (UE) n° 2021/1244.

Elle a été créée pour répondre aux exigences européennes en matière d'accès sécurisé et normalisé aux informations sur l'entretien et la réparation des véhicules. Elle s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne visant à garantir aux opérateurs indépendants un accès complet aux informations techniques des constructeurs, tout en accordant une attention particulière au contrôle de leurs travaux sur des systèmes impliquant des données protégées.

En pratique, elle réaffirme la liberté de travailler sur le diagnostic et la réparation des systèmes des véhicules. Cependant, dans le cas de l'accès aux informations sur la réparation et/ou aux services liés aux systèmes de sécurité antivol des voitures, elle régit l'accès aux portails web et aux logiciels de diagnostic des constructeurs automobiles, afin de préserver la protection des données et le respect des normes de sécurité, en exigeant que le réparateur automobile soit accrédité.

Avec sa mise en œuvre, qui a débuté en France le 1/11/2024, l'accréditation SERMI est exigée des ateliers et de leurs techniciens **qui souhaitent accéder à des informations et/ou des services protégés du constructeur automobile, tels que le codage des clés ou les mises à jour impliquant des calculateurs liés à des systèmes antivol.**

Elle ne concerne pas les opérations normales d'entretien et de réparation des véhicules.

2. Quelles sont les données protégées concernées (SERMI pertinents) ?

Chaque fabricant définit indépendamment la liste des systèmes qui entrent dans la catégorie de la sécurité (antivol) et il n'existe donc pas de situation uniforme à l'heure actuelle. En général, les éléments suivants sont concernés :

- Les informations relatives aux modules antivol
- La programmation des clés et des télécommandes
- Programmation et codage des unités de contrôle liées au système antivol (par exemple, unité de contrôle du moteur, tableau de bord, boîte de vitesses automatique, etc.)
- Achat en ligne de pièces détachées du système antivol par l'intermédiaire du constructeur automobile.

La liste des opérations sous certification SERMI est limitée à certaines unités de contrôle.

3. Comment fonctionne la protection SERMI ?

Lorsqu'un service ou des données sont identifiés comme « pertinents pour le SERMI », ils sont protégés et si vous souhaitez y accéder à partir de l'un des États membres (comme la France, dans le cas présent), vous devez prouver que vous répondez aux exigences professionnelles et personnelles pour un accès sécurisé à ces données. Les opérateurs indépendants peuvent demander un certificat SERMI à un organisme d'évaluation de la conformité (OEC), en fonction de leur pays d'origine. Les personnes qui accèdent à un service protégé par le SERMI par le système de diagnostic propriétaire (OEM) et qui résident dans des États ayant obtenu la certification SERMI, ne peuvent le faire que s'ils sont certifiés par le SERMI.

4. Comment se déroule le déverrouillage ?

Si vous souhaitez accéder à des données protégées, un QR CODE scannable vous est proposé par le biais d'une APP spéciale accessible aux opérateurs accrédités. Une fois que l'opérateur a été identifié et que son aptitude à traiter des données protégées a été reconnue (par le biais du système de certification préalable), l'accès aux informations et/ou aux services est déverrouillé et la requête souhaitée est effectuée.

5. En quoi consiste la certification SERMI ?

La certification - d'une durée de 5 ans - est accordée sur base documentaire et est délivrée suite à une évaluation positive de l'entreprise candidate et de ses employés. L'opérateur est également disponible pour un ou plusieurs audits surprises.

Le processus de certification s'effectue par l'intermédiaire d'organismes de certification sélectionnés (CAB), agréés au niveau national par le NAB (organisme national d'accréditation).

Les coûts de la pratique dépendent de l'organisme de certification lui-même.

6. Est-il possible d'accéder au système par le biais d'un diagnostic à distance ?

Bien sûr, c'est possible ! Lorsqu'une opération de diagnostic protégée par le SERMI est demandée par le biais d'un système de diagnostic à distance, l'accès au portail du constructeur automobile se fait par le biais d'une chaîne d'autorisation du technicien du centre de diagnostic et de l'opérateur local.

7. La SERMI concerne-t-elle également les systèmes relevant de la cybersécurité ?

Il y a beaucoup de confusion autour de ces deux sujets : SERMI et CYBER SÉCURITÉ ne sont pas la même chose !

La protection des données SERMI concerne tous les systèmes liés à la sécurité antivol des voitures. La certification SERMI est nécessaire pour accéder aux données protégées sur le portail du constructeur et/ou aux fonctions protégées par le dispositif de diagnostic d'origine.

Le bloc SGW (ou CYBER SECURITE) présent sur les véhicules de nouvelle génération et progressivement introduit par les grands constructeurs automobiles, affecte potentiellement tous les systèmes appartenant à un véhicule, nécessitant en effet un accès authentifié aux diagnostics protégés du véhicule.

Pour accéder aux véhicules équipés de passerelles de sécurité avec les outils de diagnostic MAHLE et BRAIN BEE, il suffit de disposer d'un compte MCS Pass, associé à un système d'authentification à 2 facteurs (exigé par le groupe VAG).

Le système MCS Pass de MAHLE n'a aucune incidence sur le mécanisme SERMI - il continue à fonctionner selon la même logique liée à la simplification des ateliers. En tant que fabricants et opérateurs de diagnostics multimarques, notre mission est de permettre aux opérateurs d'accéder en toute sécurité à toutes les données nécessaires à la gestion de l'entretien courant et extraordinaire des véhicules, en accord avec les constructeurs.

La certification SERMI évolue et se met à jour en permanence, un nombre croissant de pays européens adhèrent au système.

Cette situation requiert la plus grande attention, même si, à l'heure actuelle, les utilisateurs de nos appareils MAHLE RemotePRO ne sont pas tenus d'avoir la certification SERMI, la situation pourrait changer lorsque d'autres pays rejoindront le système de certification.

Les centres de diagnostic MAHLE sont situés dans des pays où l'initiative SERMI n'a pas encore été mise en oeuvre.